



**NAMUR  
CAPITALE**



Wallonie

Informations notariales

**WATILLON & HAMES - Notaires  
associés**  
Rue Yvonne Perin , 1  
5100 Jambes

Hôtel de Ville  
Aile A – 2ème étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

**Cellule Procédures préalables :**  
**081/246.547 ou 081/246.505**

Accueil général Urbanisme :  
du lundi au jeudi : 081/246.347  
Fax : 081/246.590  
Courriel : [infonotaire@ville.namur.be](mailto:infonotaire@ville.namur.be)  
Accueil général Hôtel de Ville :  
081/246.246  
Site internet : [www.namur.be](http://www.namur.be)

Délivré à Namur, le 30 JUL 2026

**INFORMATIONS NOTARIALES**

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 01-07-26

V/réf. : HP/2657269

Référence dossier : Notaires/42579/2026

Votre correspondant-e : V. Baudouin

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,  
Par délégation,  
L'agent-e traitant-e délégué-e

V. Baudouin

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à JAMBES, Avenue Gouverneur Bovesse n°17, paraissant cadastré section B n°795A et appartenant à NGUYEN Thi Chi-Duc - Statut urbanistique du bien : immeuble mixte - Date de construction : 1961.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

2° dans un périmètre de Schéma d'Orientation Local qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité:

| Numéro | Zones                                                             | Dates d'approbations |
|--------|-------------------------------------------------------------------|----------------------|
| JB3057 | Zone de constructions contiguës mixtes - zone de cours et jardins | 15/12/1995           |

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

| Date     | Objet du permis                                                                                               |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 03-10-23 | Permis d'environnement : Enlèvement de calorifuge amianté en zone hermétiquement fermée - Résidence Montaigle |
| 18-02-09 | Déclaration environnementale : Activité bancaire - conditionnement d'air                                      |
| 29-11-82 | Transformation de 2 garages en bureaux                                                                        |
| 14-09-83 | Construction d'une annexe à usage de bureaux                                                                  |
| 05-10-04 | Implantation d'une enceinte mobile provisoire                                                                 |
| 14-09-04 | Transformation d'une agence bancaire                                                                          |
| 21-06-11 | Placement de 2 enseignes                                                                                      |
| 07-05-26 | Déclaration environnementale : 6 citernes en plastique aériennes d'une capacité totale de 6.000L (cave)       |

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.

Radon - risque par zone 1km / Risque > 300Bq/m³

1.1%-5%